VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260520-D202680-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026

N° Acte : **2026-Délib-80-CM 20/05/2026**	Classification **: 7.5 Subventions**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 29

***Objet* : Demande de subvention à la Région pour la création de deux arrêts de car équipés d'abris voyageurs et d'appuis vélos**

L'An deux mil vingt-six le vingt du mois de mai à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur David LE BERRE, Maire.

Etaient absents : Mme Audrey GUIVARCH (procuration à Mme Marie-Claire DUPONT) ; Mme Claudine ELLERO (procuration à Mme Stephanie WOODS) ; M. André LE FLOCH (procuration à M. Gaétan MARBLÉ) et Mme Fabienne REGNAUT (procuration à Mme Nadine PLANTEC).

Secrétaire : M. Quentin BERNARD.

Dans le cadre de sa politique de développement des mobilités durables et de l'amélioration du service aux usagers, la commune prévoit l'aménagement de deux points d'arrêt situés rue des Câbles Sous-Marins. Ce projet vise à améliorer l'accessibilité aux transports publics et à renforcer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers.

Cette zone de desserte composée d'un arrêt de montée et d'un arrêt de descente sera équipée d'un abri voyageur ainsi que d'appuis vélos, afin d'améliorer le confort des usagers et de favoriser l'usage combiné des transports collectifs et des mobilités douces.

Dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux mobilités et aux aménagements liés aux transports publics, la région Bretagne peut accompagner financièrement ce type d'équipement.

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, aménagements, travaux, numérique, communication et fonctionnement municipal »* du lundi 11 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité, DÉCIDE :**

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir une subvention auprès de la Région Bretagne pour la réalisation de ces deux arrêts de cars équipés d'abris voyageurs et d'appuis vélos,

DE DIRE que Monsieur le Maire est autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
David LE BERRE

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification